



Extrait N° 2 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 27 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 27 février à seize heures et zéro minute, les membres du Centre Communal d'Action Sociale des AVIRONS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Éric FERRÈRE, Président du Centre Communal d'Action Sociale.**

NOTA :

Le Président certifie que la convocation du Conseil a été faite le **21 février 2023** et que le nombre des membres en exercice étant de **16**, le nombre des membres présents est de **11**.

Le Président,



Éric FERRÈRE

Présents : Pour le Conseil Municipal : M. Jean-Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Pierrot CANTINA – Mme BARET Christine – Mme Marcella MAZEAU -

Pour l'Association Saint-Vincent-De-Paul : M. Gidexe PERSEE – Mme Marie-Claude DALEVAN

Pour le Club des Amis : M. Jean-Michel CADET

Pour l'UDAF : Mme Sophie PERSEE

Procurations : Mme Suzie CUVELIER a donné mandat à Mme Marcella MAZEAU

Absent : Mme Suzette RIVIERE (Conseillère municipale) Mme Annick AMACOUTY (Comité Régional Handisport) – M. Georges NACOUVALA (Comité Régional Sport Adapté) – Mme Fabienne HAMILCARO (UDAF) – Mme Blandine HOARAU (ORIAPA)

Secrétaire : Le Président propose la candidature de **Madame Christine BARET** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **Mme Christine BARET** est désignée pour en assurer les fonctions.

Le quorum ayant été atteint le Président passe à l'ordre du jour.

Hôtel de Ville

& &
&

AFFAIRE N°2 : Ville Amies des Aînés - Prise en charge des frais de séjour de Monsieur Jean Daniel DENNEMONT

Il s'agit présentement de la participation de monsieur Jean Daniel DENNEMONT, vice-président du CCAS, au voyage d'étude « HABITAT & VIELLISSEMENT » prévu du 20 au 23 mars 2023 dans la région Hauts-de-France et en Belgique. Organisé par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) auquel la ville est depuis peu affiliée, ce voyage d'étude a pour objectif de favoriser les échanges d'expériences et d'alimenter la réflexion autour du thème de l'habitat et de l'avancée en âge. L'occasion est de découvrir et de visiter des modes d'habitat divers à destination des personnes âgées dans le cadre d'un parcours résidentiel : habitat partagé, habitat inclusif, béguinage, résidence intergénérationnelle écocitoyenne, domicile accompagné, habitat adapté solidaire... Les visites de terrain seront complétées par des présentations plus théoriques, avec l'intervention d'acteurs locaux, ce qui permettra aux participants d'en découvrir davantage sur les dynamiques territoriales et sur les dispositifs existants.

La prise en charge comprendra :

- ↳ Les frais de transport : paiement direct par le CCAS du billet d'avion aller/retour Réunion-Paris en classe économique ;
- ↳ Les frais de séjour (repas, déplacement et nuitées) : remboursement forfaitaire sur la base et dans les mêmes conditions que pour les fonctionnaires de l'Etat ;
- ↳ Les frais d'inscription et de séjour forfaitaire demandé par le RFVAA d'un montant de 800 €.

Invité à se prononcer, le Conseil d'Administration, à **l'unanimité** :

Statue sur la prise en charge qui comprend :

- ↳ Les frais de transport : paiement direct par le CCAS du billet d'avion aller/retour Réunion-Paris en classe économique ;
- ↳ Les frais de séjour (repas, déplacement et nuitées) : remboursement forfaitaire sur la base et dans les mêmes conditions que pour les fonctionnaires de l'Etat ;
- ↳ Les frais d'inscription et de séjour forfaitaire demandé par le RFVAA d'un montant de 800 €.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,



Le Président

Éric FERRÈRE

